

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers                      L'an deux mille vingt-six  
En exercice : 15                              le 20 mars à 18 heures 30,  
Présents : 15                                  le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 15                                   dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 16 mars 2026              à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. ASSALIT Jean-Marc, BRICHE Franck, DELSOL Yannick, DURRIEU Vincent, GENRE Pierre, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe  
Mmes : AFONSO Djemilla, ANTHINIAC Laurence, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, OUCHENNE Myriam, PAGES Séverine, POUPOT Mary

Secrétaire : Mary POUPOT

Absent excusé :

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;  
Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;  
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;  
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :  
la publication le 20 mars 2026  
Et de la réception en Préfecture le :  
Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>.